

Comité du site web AA au Québec



Structure et lignes de conduite

Adopté le 29 mai 2004, à Trois-Rivières

Modifié le : 26 février 2005, 18 juin 2005, 25 février 2006, 24 février 2007, 26 janvier 2008, 31 janvier 2009, 30 janvier 2010, 30 avril 2011, 20 septembre 2014, 17 janvier 2015, 23 avril 2016, 25 novembre 2017, 24 novembre 2018,

REMARQUE

Lorsque le contexte s'y prête, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Avant-propos..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| 1. Le mandat..... | 5 |
| 2. Les membres | 5 |
| 3. Les fonctions | 6 |
| 3.1 Président | 6 |
| 3.1.1 Nomination..... | 6 |
| 3.1.2 Mandat et durée du mandat | 6 |
| 3.2 Secrétaire | 6 |
| 3.2.1 Nomination..... | 6 |
| 3.2.2 Mandat et durée du mandat | 6 |
| 3.3 Administrateur | 7 |
| 3.3.1 Nomination..... | 7 |
| 3.3.2 Mandat et durée du mandat | 7 |
| 3.4 Webmestre du site provincial | 8 |
| 3.4.1 Nomination..... | 8 |
| 3.4.2 Mandat et durée du mandat | 8 |
| 4. Le partage des coûts | 8 |
| 4.1 Les réunions du comité..... | 8 |
| 4.2 Les réunions des webmestres..... | 8 |
| 4.3 Le nom de domaine et l’hébergement | 9 |
| 5. Les réunions du comité | 9 |
| 5.1 Dates, lieu et fréquence..... | 9 |
| 5.2 Invités spéciaux | 9 |
| 5.3 Observateurs | 9 |
| 6. Les réunions des webmestres | 10 |
| 7. Le nom de domaine et l’hébergement..... | 10 |
| 7.1 Les adresses de courriel | 10 |
| 7.2 La révision du plan d’hébergement | 10 |
| 8. Les lignes de conduite sur le contenu du site provincial..... | 10 |
| 8.1 L’identification des membres des AA | 11 |
| 8.2 Les numéros de téléphone | 11 |
| 8.3 Activités publiées sur le site..... | 11 |
| 8.3 Les liens | 11 |
| 8.4 La reproduction de notre littérature | 12 |
| 9. Révision de la structure | 12 |

Avant-propos

« Réduites à leur plus simple expression, nos *Douze Étapes* se ramènent à deux mots : amour et service. Nous savons ce qu'est l'amour et nous savons ce qu'est le service. Gardons donc ces deux choses présentes dans notre esprit.

« Nous ne serions pas ici aujourd'hui si quelqu'un n'avait pas pris le temps de nous expliquer certaines choses, de nous donner une tape sur l'épaule, de nous amener à une ou deux réunions, d'avoir pour nous quantité de petites attentions généreuses et délicates. Par conséquent, ne soyons jamais prétentieux au point de refuser ou de ne plus essayer d'offrir à des personnes moins chanceuses l'aide qui nous a fait tant de bien. »

- Extrait du dernier discours public du Dr Bob, reproduit dans le livre *Dr Bob et les pionniers*, page 338. Reproduit avec la permission de AAWS, Inc.

L'essentiel de la croissance

N'ayons jamais peur du changement nécessaire. Il faut, bien sûr, distinguer le changement pour le pire du changement pour le mieux. Mais dès qu'un besoin se manifeste chez un individu, dans un groupe, ou dans le mouvement des AA tout entier, l'expérience nous montre que nous ne pouvons pas demeurer inactifs et détourner la tête.

L'essentiel de toute croissance réside dans une bonne volonté de changer pour le mieux et, ensuite, dans l'inébranlable volonté d'en assumer les responsabilités inhérentes.

- Extrait du livre *Les Réflexions de Bill - Le mode de vie des AA*, p. 115, deuxième édition, 1984. Reproduit avec la permission de AAWS, Inc.

Introduction

Au-delà de leurs limites régionales, les Alcooliques anonymes du Québec se sont unis pour offrir à ceux et celles qui nous cherchent, une porte d'entrée commune dans le monde de l'Internet.

En 2001, devant la prolifération de sites Web personnels impliquant le nom des Alcooliques anonymes, une des régions du Québec prend l'initiative de réserver un nom de domaine pour les AA du Québec.

En novembre 2001, le Comité interrégional du Québec met sur pied un sous-comité afin de développer un site commun pour les quatre régions du Québec, laissant ensuite à chacune des régions le soin de développer son propre site, à partir de ce tronc commun.

C'est en 2002 qu'est né le site commun aux régions du Québec. En mai 2003, les sites de toutes les régions du Québec étaient rattachés au tronc commun.

Un peu plus de deux ans après sa première réunion, le Comité provincial du site Web des AA du Québec adopte sa première structure.

Après dix années d'existence la région 87 et la région 90 ont leur propre nom de domaine et leur propre hébergement. Malgré cela ces régions sont toujours reliées au site web provincial aa-quebec.org. La région 89 a son propre nom de domaine pour faciliter la gestion des adresses courriel.

Note : Plusieurs autres noms de domaine sont réservés et sont listés dans l'annexe B.

1. Le mandat

Notre but premier est de demeurer abstinentes et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Le Comité provincial du site Web des AA du Québec est un sous-comité créé par le Comité interrégional. Ce dernier regroupe les quatre régions des Alcooliques anonymes du Québec sur une base de partage d'expériences.

Lors de sa création, le mandat qui a été confié au comité est de développer et de maintenir un site officiel des AA du Québec ou l'on retrouve une porte d'entrée pour les sites des autres régions.

De plus, le comité a le mandat de développer et de tenir à jour des lignes de conduite sur le contenu du site Web, en s'inspirant de nos principes et du partage d'informations par le BSG et par les autres régions de notre Conférence.

2. Les membres

Le comité est composé d'un maximum de seize membres.

Chaque région peut déléguer jusqu'à trois membres et chaque région est autonome quant à la nomination de ses membres. Cependant, pour des raisons évidentes, il est fortement suggéré à chacune des régions que leur webmestre fasse partie de sa délégation, et le webmestre de La Vigne AA.

Un maximum de trois autres membres peuvent faire partie du comité pour assumer les fonctions de secrétaire, administrateur et webmestre provincial.

Il est aussi suggéré aux régions de déléguer des membres pour un mandat au comité d'une durée équivalente à leur terme régional.

3. Les fonctions

Toutes les fonctions sont assumées par des membres du comité et il n'y a pas de rotation à tour de rôle des régions.

3.1 Président

3.1.1 Nomination

Le président est nommé par consensus par les membres du comité lors de la dernière réunion de l'année. Le président doit être également un membre du Comité interrégional et faire partie de la délégation d'une région.

3.1.2 Mandat et durée du mandat

Le président est le lien entre le comité et le Comité interrégional. Il fait rapport à ce dernier du développement des travaux du comité. Le président anime les réunions du comité et, en collaboration avec le secrétaire, prépare l'ordre du jour des réunions.

Son mandat est d'une durée d'une année, de janvier à décembre, et il est renouvelable une fois.

3.1.3 Le président est responsable de la caisse du budget d'opération.

3.2 Secrétaire

3.2.1 Nomination

Le secrétaire est nommé par consensus par les membres du comité lors de la dernière réunion d'une année impaire. Le secrétaire est traditionnellement le secrétaire sortant du comité interrégional.

3.2.2 Mandat et durée du mandat

Le secrétaire prend les minutes des réunions, rédige les procès-verbaux et tient à jour un registre des résolutions, la liste des membres ainsi qu'un calendrier des réunions du comité provincial et des réunions des webmestres. En collaboration avec le président, il prépare l'ordre du jour des réunions. Il peut aussi être appelé par le comité à préparer divers autres documents.

Le secrétaire est le gardien des archives du comité.

Le secrétaire fait parvenir aux membres un avis de convocation ainsi que les documents appropriés au moins 30 jours avant chaque réunion.

Le secrétaire participe et prend les notes à la réunion des webmestres. Afin de lui faciliter la tâche de rédaction des procès-verbaux, il lui est permis d'enregistrer en format audio les délibérations tenues lors des réunions, à la condition expresse que ces enregistrements ne soient que pour l'usage du secrétaire et qu'ils soient détruits dès que le procès-verbal aura été approuvé.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année paire et se terminant en décembre de l'année impaire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité advenant l'absence d'un secrétaire provenant du comité interrégional.

3.3 Administrateur

3.3.1 Nomination

L'administrateur est nommé par consensus par les membres du comité.

Note : En ce qui concerne le site aa-quebec.org, site provincial, il existe un lien de confiance entre l'administrateur et la région qui est légalement responsable du site auprès de l'hébergeur(région 87). Cette région devrait disposer de l'autorité nécessaire pour exercer ses responsabilités. Les autres régions sont responsables de leur hébergement régional.

3.3.2 Mandat et durée du mandat

L'administrateur est le lien entre l'hébergeur de aa-quebec.org et les webmestres des régions. Il s'occupe de la gestion des adresses de courriel.

Il convoque et préside la réunion des webmestres.

Il s'assure que les noms de domaine soient renouvelés en temps utile. (Voir l'annexe B)

Il valide les redirections des sites énumérés plus haut vers le site aa-quebec.org.

À la première réunion de l'année, l'administrateur informe les membres de la date de renouvellement de notre nom de domaine, qu'il aura vérifiée sur le site de l'hébergeur.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année paire et se terminant en décembre de l'année impaire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité.

3.4 Webmestre du site provincial

3.4.1 Nomination

Le webmestre du site provincial est nommé par consensus par les membres du comité. Le poste de webmestre provincial ne constitue pas un poste soumis à la rotation à cause des connaissances techniques requises pour combler ce poste.

3.4.2 Mandat et durée du mandat

Le webmestre entretient le site provincial et fait les mises à jour sur le serveur.

À partir des propositions du comité, il développe les nouvelles pages.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année paire et se terminant en décembre de l'année impaire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité.

4. Le partage des coûts

4.1 Les réunions du comité

À tour de rôle, chacune des régions assume les frais reliés à la location de la salle et les frais de déplacement et de repas pour les membres qui assument des fonctions sans être délégués par une région.

En cas d'annulation la séquence est reportée.

4.2 Les réunions des webmestres

À tour de rôle, chacune des régions assume les frais de déplacement et de repas pour l'administrateur, le secrétaire et le webmestre provincial. Chacune des régions ainsi que les éditions de La Vigne assument les frais reliés au déplacement de leurs propres membres.

En cas d'annulation la séquence est reportée.

4.3 Le nom de domaine et l'hébergement

La répartition des coûts reliés au nom de domaine, à l'hébergement et au budget d'opération s'établit comme suit :

- Région 87 : 50%
- Région 88 : 10 %
- Région 89 : 20 %
- Région 90 : 20 %

Cette répartition représente environ le prorata des membres des AA par région.

Les coûts d'hébergement du site sont acquittés jusqu'en mai 2020.

5. Les réunions du comité

5.1 Dates, lieu et fréquence

Le comité se réunit trois fois par année selon le calendrier prévu à la structure et lignes de conduite. Au besoin le comité pourra tenir une réunion supplémentaire. Le calendrier fait partie intégrante des lignes de conduite et est révisé annuellement.

5.2 Invités spéciaux

Les membres du comité peuvent inviter des personnes ressources – autres que les membres du comité – à prendre la parole durant leurs réunions sur des sujets d'intérêt commun.

5.3 Observateurs

Il est recommandé aux régions de limiter la présence d'observateurs. Ces observateurs n'ont pas, du fait de leur présence, un droit de participation. Ils peuvent cependant être invités à la fin de la réunion à partager leurs commentaires, si le temps le permet.

6. Les réunions des webmestres

Au moins trois fois par année, les webmestres des régions du Québec, le webmestre des éditions de La Vigne, le webmestre du site provincial, l'administrateur et le secrétaire se réunissent afin de partager sur des sujets plus techniques, par exemple : les langages de programmation, la navigation, le design des sites, les détails du plan d'hébergement. À la suite de ces rencontres, des recommandations peuvent être déposées au comité.

7. Le nom de domaine et l'hébergement

Le comité délègue à une des régions du Québec – qui a des lettres patentes (région 87 – la responsabilité de préserver notre propriété sur notre nom de domaine « aa-quebec.org » et les noms cités dans l'annexe B et de l'héberger.

Les régions disposent collectivement de l'espace disponible chez l'hébergeur et se partagent, selon leurs besoins, les autres ressources telles que les adresses de courriel avec notre nom de domaine.

7.1 Les adresses de courriel

Dans le cas des adresses de courriel reliées au nom de domaine aa-quebec.org, lorsqu'elles sont utilisées par les régions, les deux derniers caractères qui précèdent le nom de domaine doivent identifier la région par son numéro. Cette règle ne s'applique pas aux adresses créées pour les fonctions qui relèvent directement du comité.

Seules des adresses de courriel « @aa-quebec.org » peuvent être publiées sur le site ainsi que les adresses appartenant aux régions du Québec, à AAWS, à AA Grapevine et aux *Éditions de La Vigne AA*.

7.2 La révision du plan d'hébergement

Le comité suggère aux régions un plan d'hébergement pour le site provincial.

8. Les lignes de conduite sur le contenu du site provincial

Ces lignes de conduite s'appliquent au site provincial. Chacune des régions est libre de les appliquer dans son propre site.

8.1 L'identification des membres des AA

Aucune information, photo, illustration ou autres, permettant d'identifier un membre des Alcooliques anonymes ne peut être publiée sur le site.

Lorsqu'un membre doit être identifié, on peut utiliser, par exemple :

- son prénom et la première lettre de son nom de famille;
- le nom de son groupe d'attache;
- le nom et/ou numéro de son district;
- le nom et/ou numéro de sa région;
- le nom de sa ville, province, état, pays;
- sa fonction et/ou
- la simple mention : « Membre des Alcooliques anonymes ».

8.2 Les numéros de téléphone

Aucun numéro de téléphone personnel ne peut être publié sur le site. Les seuls numéros de téléphone autorisés sont ceux des régions, ceux de AAWS, de AA *Grapevine*, des *Éditions de La Vigne AA* et ceux provenant des listes des services téléphoniques des districts.

8.3 Activités publiées sur le site

De façon générale, les coordonnées concernant les informations pertinentes reliées à des activités organisées par les AA (groupes, districts, régions ou comités de membres AA) sur les AA et pour les AA peuvent aussi être publiées. Ces activités doivent être reliées à ce qui touche aux serviteurs des quatre (4) régions, où la présence de l'un des membres d'un exécutif régional est considérée comme nécessaire.

On inclut aussi les activités de service reliées au territoire de l'Est du Canada dont nous faisons partie et qui sont d'intérêt général.

8.4 Les liens

Les liens automatiquement autorisés sur notre site sont ceux qui pointent vers les sites de AAWS, de AA Grapevine, des *Éditions de La Vigne AA* ainsi que les liens internes vers les sites des régions du Québec.

Les liens vers les sites relevant des autres régions de notre Conférence, d'autres Conférences, Zones ou d'autres liens disponibles par AAWS et les liens externes nécessaires à la consultation doivent tout d'abord faire afficher une page à l'effet que le visiteur quitte le site des AA du Québec et que ce lien ne constitue pas un endossement ; l'affichage de cette page n'est pas requis pour les liens vers les quatre régions du Québec, aa.org et les éditions de La Vigne AA.

Il ne peut y avoir aucun autre lien vers un site qui ne relève pas d'une entité de service connue des Alcooliques anonymes.

8.5 La reproduction de notre littérature

La ligne de conduite à suivre pour la reproduction de textes ou de parties de texte provenant de notre littérature est la même que celle suggérée dans le *Manuel du service chez les AA* pour les bulletins régionaux.

« Dans les publications locales des AA, il est permis de reproduire les Traditions, les Étapes et/ou les Concepts, et de citer une phrase ou un court paragraphe tiré des publications des AA comme le Gros Livre Les Alcooliques anonymes, Les Douze Étapes et les Douze Traditions, Le Manuel du Service chez les AA et des brochures approuvées par la Conférence, sans demander d'abord une permission écrite. Si c'est le cas pour vous, il faut bien écrire le crédit pour s'assurer que les droits d'auteur des publications des AA sont protégés. Après une citation d'un livre ou d'une brochure, le crédit devrait se lire comme suit : Extrait de (nom de la publication, numéro de page). Reproduit avec la permission de A.A. World Services, Inc. »

« Le A.A. Grapevine détient les droits du Préambule AA. Sous sa reproduction, ou sous tout article tiré du Grapevine ou de La Viña, il faudrait écrire : Copyright© (mois, année) A.A. Grapevine, Inc., reproduit avec autorisation. Pour plus d'information sur la réimpression d'autres textes du AA Grapevine, Inc., voir le Chapitre Douze. »

— Extrait du *Manuel du service chez les AA*, page S40-41, Édition 2008-

2009.

Reproduit avec la permission de A.A. World Services, Inc.

Ces règles devraient s'étendre et ne pas s'y limiter à tout élément qui pourrait atteindre le droit à la propriété intellectuelle ou entraîner la confusion même si les sources dont il est extrait sont citées. Voir la Politique de propriété intellectuelle d'AAWS du 27 janvier 2005.

9. Révision de la structure

À la fin de chaque année, les membres sont appelés à réviser la structure du comité.

Comité du site web AA au Québec



ANNEXE A

Proposition de calendrier 2019

Réunion des Webmestres : 15 février 2019 région 89
Réunion du comité provincial : 16 février 2019

Réunion des Webmestres : 21 juin 2019 région 90
Réunion du comité provincial : 22 juin 2019

Réunion des Webmestres : 22 novembre 2019 région 87
Réunion du comité provincial : 23 novembre 2019

ANNEXE B

Comité du site web AA au Québec



NOMS DE DOMAINES

| NOM DE DOMAINE | ÉCHÉANCE |
|-----------------------|-----------------|
| AA-QUEBEC.CA | 30 AVRIL 2019 |
| AA-QUEBEC.ORG | 09 JUILLET 2019 |
| AA-QUEBEC.NET | 19 OCTOBRE 2019 |
| AA-QUEBEC.COM | 19 OCTOBRE 2019 |
| AAQUEBEC.ORG | 19 OCTOBRE 2019 |
| AAQUEBEC.NET | 19 OCTOBRE 2019 |
| AAQUEBEC.COM | 19 OCTOBRE 2019 |
| AAQUEBEC.CA | 19 OCTOBRE 2019 |